

SABRE HOMMES M20 - SAISON 2025/2026

RÈGLES SPÉCIFIQUES DE SÉLECTION

Épreuves de référence	Dates	Critères de sélection	
Championnats d'Europe -	07 au 14 Février 2027	- Les 2 premiers du classement sélectif (tous les résultats sont pris en compte). - Les 2 autres titulaires + R1 & R2 choix Commission.	
Championnats du Monde – ANKARA (TUR)	01 au 09 Avril 2027		
Epreuves sélectives	Dates	Quotas	Critères de sélection
CM M20 Oran (ALG).	24/10/2026	12	- Les tireurs sélectionnés titulaires ou remplaçants pour les Chpts d'Europe et du Monde 2026. - Choix Commission. - Remplaçants : choix Commission.
CM M20 Dormagen (GER).	07/11//2026	12	- 4 premiers de l'EN1. - Les deux remplaçants de la CDM précédente. - Choix Commission. - Remplaçants : choix Commission.
CM M20 Boston (USA).	28/11/2026	12	- 6 premiers du classement sélectif. - Les deux remplaçants de la CDM précédente. - Choix Commission. - Remplaçants : choix Commission.
CM M20 Plovdiv (BUL).	23/01/2027	12	- 6 premiers du classement sélectif. - Les 2 premiers de l'EN2 (pas de décalage). - Choix Commission. - Remplaçants : choix Commission.

Stage national*	Dates	Quotas	Critères de sélection
CREPS Bordeaux.	28/12 au 31/12/2026	Non défini	- Tireurs sélectionnés pour Plovdiv, titulaires et remplaçants.
Epreuves par équipes	Dates	Quotas	Critères de sélection
CM Oran (ALG)	25/12/2026	4	Choix Commission
CM Dormagen (GER)	9/11/2026	4	Choix Commission
CM Boston (USA)	29/11/2026	4	Choix Commission
CM Plovdiv (BUL)	24/01/2027	4	Choix Commission

- Les stages nationaux sont une sélection fédérale, ils sont donc obligatoires. Tout manquement au stage devra être justifié de la manière suivante :
 - En cas de blessure ou maladie, faire constater la blessure ou maladie par le médecin fédéral, ou le médecin des équipes de France jeunes.
 - En cas d'examen scolaire ou universitaire, fournir la convocation de l'épreuve en question.
 - En cas de force majeure personnelle (décès, maladie d'un proche etc...), prendre contact directement de l'entraîneur national de la catégorie.

Tout manquement à ces obligations pourrait faire l'objet d'un retrait de sélection en compétition internationale.

Les regroupements équipe de France (stages nationaux ou compétitions internationales) demeurent sous la responsabilité et l'autorité de l'encadrement fédéral.